

Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

# REUNION D'INFORMATION

Date : 25 octobre 2022

## MAÎTRISE D'OUVRAGE

### PROJET DE TRAMWAY



### ESPACES PUBLICS LIÉS AU PROJET



## PARTENAIRES DU PROJET

Grand Genève  
AGGLOMERAT DU FRANCAIS DU SUISSE



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

haute  
savoie  
le Département

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
L'État  
des  
Français

Interreg  
France - Suisse



## Communauté de Communes du Genevois

- **Florent Benoit** : Vice-président en charge du commerce

## Saint Julien en Genevois

- **Michel De Smedt** : Adjoint en charge des commerces
- **Julien Bouchet** : Adjoint en charge des transports et de la mobilité



# **PRESENTATION DES INTERVENANTS**



Boucherie du Bel'Os  
JUIN 2020

Saint-Julien - Genève  
tramway  
du Genevois



Témoignage **Jean-Pierre BARTOLOME**,  
Boucherie du Bel'Os, Ambilly

Saint-Julien - Genève  
**tramway**  
du Genevois





## **Valérie GUICHET**

Responsable Pôle Entrepreneuriat  
Maison de l'Éco

## **Marc ROUVIER**

Conseiller Entreprises  
ImpacEco

Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

# IMPACÉCO

Accompagnement des entreprises impactées  
par les travaux du tram à St Julien-en-Genevois

**UN CONSEILLER A VOTRE ECOUTE, DES ACTEURS MOBILISES A VOS COTES**



## Un conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés

### ImpacEco est une action :

- financée par la Communauté de Communes du Genevois
- Coordonnée par la Maison de l'Eco
- Réunissant dans un même groupe de travail les Chambres consulaires, la CCG et la ville de St Julien en lien avec les Services de l'état.
- Conçue en s'appuyant fortement sur le retour d'expérience du Tram Phase 1 d'Annemasse.

### Objectifs de cette action :

- Créer, pour les entreprises, une **porte d'entrée unique dédiée aux problématiques économiques en lien avec les travaux du tram**
- Accompagner les entreprises dans **l'anticipation et la résolution des difficultés économiques**
- Fédérer les acteurs de l'accompagnement, dans ce contexte particulier, pour une **prise en charge rapide des demandes et besoins des entreprises.**

## Un conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés

### LE RDV IMPACECO

#### 1 heure d'écoute et d'échanges avec un conseiller :

- Etat des lieux de la situation, des actions anticipatives, des ajustements de l'activité, des difficultés rencontrées, des besoins
- Partage d'expérience, conseils, préconisations
- Mise en relation avec les acteurs nécessaires à l'instant T

#### 1 Reprise de contact

### LES ATELIERS

- Atelier de 3 heures sur un sujet plébiscité par les entreprises.

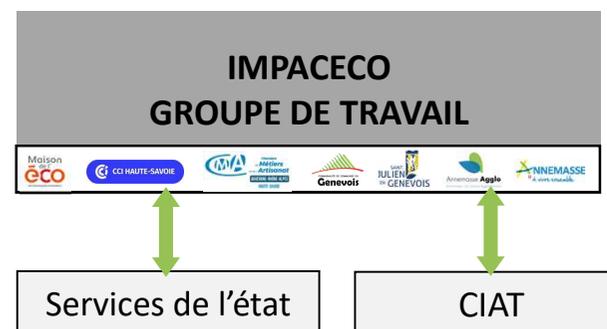
Sur mesure, en réponse à vos besoins.

Ex : communication digitale, outils de pilotage, ...

### ORIENTATION & BOITE A OUTILS

Accompagnement individuel et collectif, dispositifs d'aides mobilisables, formation, locaux, ...

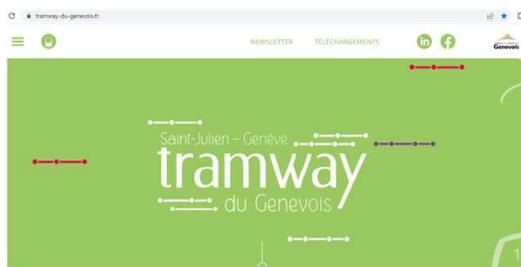
CCI, CMA, DDETS, URSSAF, SIE, CCSF, Banque de France, Pôle Emploi, CPME, BFI, Club RH, ...



## Un conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés

### Comment prendre 1 RdV ImpacEco :

- Depuis le site : **tramway-du-genevois.fr** = Info Tram = Réflexe à avoir tout au long des travaux pour toute question
- Rubrique contact
- Formulaire à compléter en **demandant un RdV ImpacEco**
- L'Info-Tram transfère votre demande
- Vous êtes recontacté dans les 24 heures ouvrables pour convenir du RdV

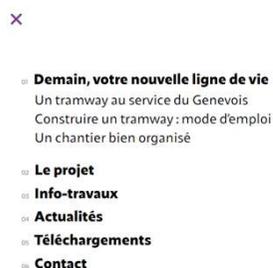
A screenshot of a contact form titled 'Contactez-nous !'. The form includes input fields for 'NOM\*', 'PRENOM\*', 'ADRESSE', 'CODE POSTAL', 'ADRESSE MAIL\*', and 'MESSAGE\*'. The top of the form has navigation links for 'NEWSLETTER', 'TÉLÉCHARGEMENTS', and social media icons for LinkedIn and Facebook.

## Un conseiller à votre écoute, des acteurs mobilisés à vos côtés

### Comment participer ou proposer un thème d'atelier :

- Depuis le site : **tramway-du-genevois.fr**
- En participant au **groupe de travail Tram**

= > Rubrique contact





**Delphine EYNARD**

Directeur Espace Entreprises  
CCI Haute-Savoie

# Accompagnement CCI Haute-Savoie ImpactEco



## **Faire le point sur ses pratiques numériques et commerciales avec le programme TOP NUMERIQUE & COMMERCIAL**

- Un diagnostic – état des lieux
- Un plan d'action personnalisé

Découvrir : <https://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/prestations/612-programme-top>

### **Nos clients parlent du dispositif**

<https://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/nous-connaître/temoignages/154-j-ai-de-suite-mis-en-place-certains-conseils-et-nous-continuons-d-ailleurs-a-ce-jour?lnk=lst>

<https://www.haute-savoie.cci.fr/votre-cci/nous-connaître/temoignages/157-un-regard-exterieur-sur-la-fiabilite-de-mon-projet?lnk=lst>

## Prévenir les difficultés

### S'informer : Webinars à disposition

<https://replay.haute-savoie.cci.fr/collection/moyens-financiers/2231-difficultes-de-l-entreprise-mieux-vaut-prevenir-que-guerir>

<https://replay.haute-savoie.cci.fr/collection/moyens-financiers/1975-gerer-au-mieux-sa-tresorerie-et-surmonter-cette-crise>

**+ Mise en relation vers les dispositifs et services de l'état pour toute difficulté financière**

Actualités, rendez-vous, informations, publications, prestations...

**TOUS NOS RENDEZ-VOUS POUR BOOSTER VOTRE ENTREPRISE !**

**3 800 PARTICIPANTS**

**200 RENDEZ-VOUS, CONFÉRENCES, ATELIERS ...**

**100 % pratiques**



**INSCRIVEZ-VOUS !**

[www.haute-savoie.cci.fr](http://www.haute-savoie.cci.fr), rubrique agenda  
[accueil@haute-savoie.cci.fr](mailto:accueil@haute-savoie.cci.fr)



Retrouvez-nous sur : [www.haute-savoie.cci.fr](http://www.haute-savoie.cci.fr)

## Quelques dates à retenir

**29**  
NOV22

 09h00 - 11h00  CHAVANOD

 **[EN PRÉSENTIEL] E-COMMERCE : DE L'IDEE A LA REALISATION, ON VOUS DIT (PRESQUE) TOUT**

Les experts CCI vous livrent des conseils pratiques pour réussir le déploiement de votre projet

**30**  
NOV22

 12h15 - 13h00

 **[CCI LIVE] PILOTER SON ENTREPRISE : QUELS TABLEAUX DE BORD ? QUELS INDICATEURS ?**

Anticiper, piloter, corriger : oui avec les bons tableaux de bord et les indicateurs adéquats !

Save the Date ! Haute-Savoie Digital Day  
le 30 janvier 2023

## SE FORMER

<https://www.formation-cci.fr/accueil>





**Delphine EYNARD**

Directeur Espace Entreprises

CCI Haute-Savoie

[deynard@haute-savoie.cci.fr](mailto:deynard@haute-savoie.cci.fr)

04.50.33.72.89



## **Lionel BRUNET**

Directeur Départemental de la  
Banque de France en Haute-Savoie



## LA MÉDIATION DU CRÉDIT

**ASSURÉE PAR LA BANQUE DE FRANCE  
DANS CHAQUE DÉPARTEMENT**





## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT C'EST QUOI ?



**Une mission fondée sur un accord de place signé par** : le ministère de l'économie et des finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française et l'Association française des sociétés financières

**Ne laisser aucune entreprise seule face à ses problèmes de trésorerie ou de financement, surtout en période de crise**

- Examiner la situation financière de chaque entreprise éligible
- Rapprocher les positions et élaborer les solutions adaptées



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT POUR QUI ?



### ➤ Un principe directeur

- La Médiation du crédit est ouverte aux entreprises dès lors que leurs établissements financiers **refusent un financement lié à une activité professionnelle.**

### ➤ Une procédure ouverte à tous

- Chef d'entreprise, artisan, commerçant, profession libérale, créateur, repreneur...
- Entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire
- **À l'exception des particuliers et des sociétés en liquidation.**



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT POURQUOI ?



➡ **Dénonciation d'un découvert  
ou d'une ligne de financement**

➡ **Refus de crédit (trésorerie,  
équipement, crédit-bail...)**

➡ **Absence de réponse suite à  
une demande de crédit**

➡ **Refus d'échelonnement ou de  
restructuration d'une dette**

➡ **Refus ou non renouvellement  
de caution ou de garantie**



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT POURQUOI ?



- Depuis février 2022, la médiation du crédit peut être saisie pour la renégociation des **Prêts Garantis par l'État** lorsque leur montant total ne dépasse pas **50.000 euros** sous réserve du respect de conditions de forme précisées dans l'accord de place.



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT PAR QUI ?



- Un dispositif opérationnel **dans toutes les succursales départementales de la Banque de France** pour accompagner les entreprises confrontées à des difficultés de financement
  - Gratuit
  - Confidentiel
  - Obligation pour les banques de venir à la médiation
  - Maintien de l'enveloppe global des encours alloués aux entreprises pendant la durée de la médiation :
  - **Ce qui permet de rapprocher les positions et élaborer les solutions adaptées**



## LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT COMMENT ?



- Un processus en 5 étapes encadrées dans le temps
  1. La validation d'un dossier de médiation sur le site du Médiateur du crédit <https://mediateur-credit.banque-france.fr> enclenche la procédure.
  2. Dans les 48 h, le Médiateur départemental contacte l'entreprise et accepte ou non son dossier, en fonction de son éligibilité.
  3. Le Médiateur départemental informe immédiatement les établissements financiers de l'ouverture d'une médiation et leur accorde un délai de cinq jours ouvrés pour revoir leur position.
  4. À l'issue de ce délai, si ses difficultés perdurent, le Médiateur départemental identifie et résout les points de blocage. Si besoin, il réunit l'ensemble des partenaires financiers de l'entreprise.
  5. Si la médiation n'a pas abouti, l'entreprise a la possibilité de demander la révision de son dossier au niveau régional.



**LES GRANDS PRINCIPES DE LA MÉDIATION DU CRÉDIT  
VOTRE CONTACT EN HAUTE-SAVOIE**



- Lionel BRUNET, directeur départemental de la Banque de France en Haute-Savoie :
- Courriel : [lionel.brunet@banque-france.fr](mailto:lionel.brunet@banque-france.fr)



**Jacques LANGLOIS**

Responsable du Service d'Impôts  
des entreprises d'Annemasse

## QUELLES SONT LES MISSIONS DE LA CCSF ?

La CCSF est un **organisme de concertation et de coordination** ayant pour missions principales :

- D'accorder, en toute confidentialité, aux professionnels la saisissant, **des délais de paiement pour leurs dettes fiscales** (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale, taxe sur les salaires...), **sociales** (part patronale des cotisations sociales, RSI, ...) et **douanières**.
- D'examiner, depuis la loi de sauvegarde des entreprises du 26 juillet 2005, **les demandes de remise de dettes publiques** présentées au bénéfice des débiteurs faisant l'objet d'une procédure de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR SAISIR LA CCSF ?

### Concernant les demandes de délais de paiement :

Pour être éligible au dispositif, l'entreprise doit être à jour :

Dans le **dépôt de ses déclarations**,

Et dans le **paiement de la part salariale** de ses cotisations de sécurité sociale auprès de l'URSSAF, de la MSA ou du RSI

La saisine de la CCSF se réalise sur la base d'un **dossier simple à renseigner** (3 pages), accompagné des pièces suivantes :

Une attestation établie par un expert comptable justifiant des difficultés de l'entreprise,

Un état actuel de la trésorerie

Un prévisionnel de trésorerie et de chiffre d'affaires hors taxes établi sur 6 mois,

Les liasses fiscales établies au titre des 3 derniers exercices d'activité de l'entreprise

La demande d'étalement porte exclusivement sur les dettes publiques exigibles (c'est à dire ayant fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement).

*A SAVOIR :*

- L'octroi d'un plan CCSF et le respect de l'échéancier entraîne la suspension des poursuites.
- L'échéancier est accordé à l'unanimité des membres composant la CCSF, et prévoit une durée unique pour l'ensemble des dettes concernées.
- Le secrétariat de la CCSF devient l'interlocuteur privilégié de l'entreprise : lorsque le plan est accordé, l'entreprise effectue chaque mois un versement unique auprès de la DDFIP, à charge pour cette dernière d'opérer une répartition de ces fonds aux créanciers au prorata de leurs créances.
- Les informations détenues par la CCSF restent strictement confidentielles : aucune publication n'est effectuée auprès du greffe du Tribunal.
- Le maintien d'un plan CCSF est conditionné au respect des obligations déclaratives et de paiement des échéances courantes, ce qui permet à l'entreprise de retrouver une situation financière saine.
- Lorsque les droits en principal sont totalement payés, l'entreprise peut demander aux créanciers publics, parties au plan CCSF, la remise des accessoires dus (pris en compte lors de l'élaboration du plan et décomptés pendant l'exécution du plan), étant précisé que ces demandes sont instruites par chaque créancier public suivant les règles qui leur sont applicables.

**Concernant les demandes de remises de dettes publiques :**

Pour être éligible au dispositif, le débiteur ou son représentant (conciliateur, administrateur ou mandataire judiciaire), doit saisir la CCSF dans un **délai de 2 mois à compter de la date d'ouverture de la procédure**, et accompagner sa demande des documents suivants :

- L'état actif et passif des sûretés, ainsi que celui des engagements hors bilan,
- Les comptes annuels et les tableaux de financement des 3 derniers exercices si ces documents ont été établis, ainsi que la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible,
- Le montant des dettes privées

## OU VOUS ADRESSER ?

Le secrétariat permanent de la CCSF se trouve à la Direction départementale des Finances publiques dont dépend le siège social de votre entreprise.

Les coordonnées de votre correspondante pour le département de la Haute-Savoie sont les suivantes :

***Direction départementale des Finances publiques de Haute-Savoie***

*Mme. BOMBAIL Christelle, Inspectrice des Finances publiques*

*Chargée de mission à l'action économique*

*18 rue de la Gare / BP 330*

*74 008 ANNECY CEDEX*

04.50.51.81.08

04.50.63.39.47

[christelle.bombail@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christelle.bombail@dgfip.finances.gouv.fr)

En savoir plus : <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/ccsf-et-codificiri>



**Stéphanie PERROT et Céline GUADAGNINI**

URSSAF

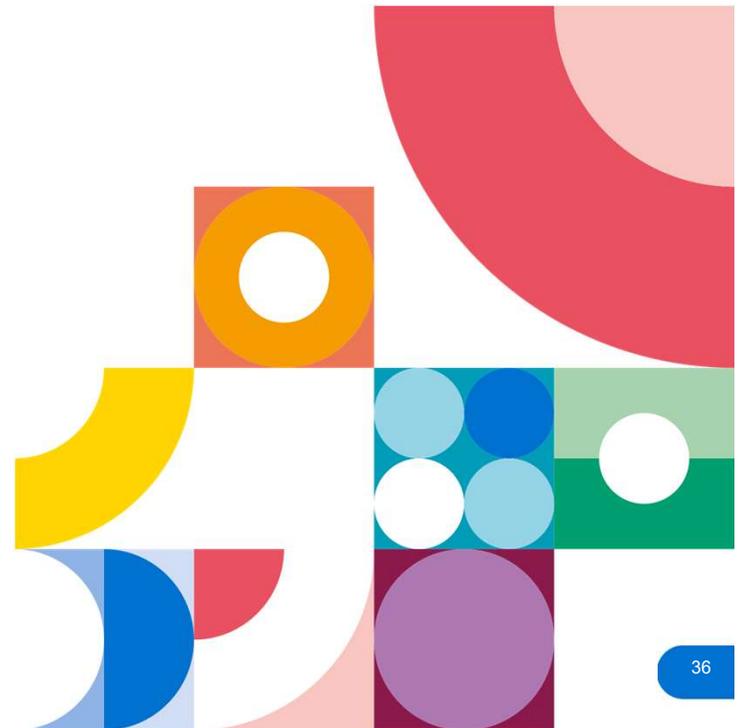
# Présentation des dispositifs d'accompagnement

**Travailleur indépendant et Employeur**

25/10/2022

Au service de notre protection sociale

Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois



## Travailleur indépendant

- 4 Dispositifs d'accompagnement existent :

**L'estimation de revenus** : Les cotisations provisionnelles sont calculées sur la base des revenus réels de 2021 – Si toutefois une baisse importante des revenus est constatée pour 2022, une estimation de revenus peut être envisagée pour que les cotisations dues soient au plus près de la réalité.

**La Renégociation de délai de paiement en cours ou mise en place d'un délai de paiement** Suite à l'enregistrement d'un revenu estimé, la renégociation d'un délai peut être nécessaire mais une renégociation de délai (augmentation de la durée) peut-être également possible en fonction des difficultés de l'assuré.

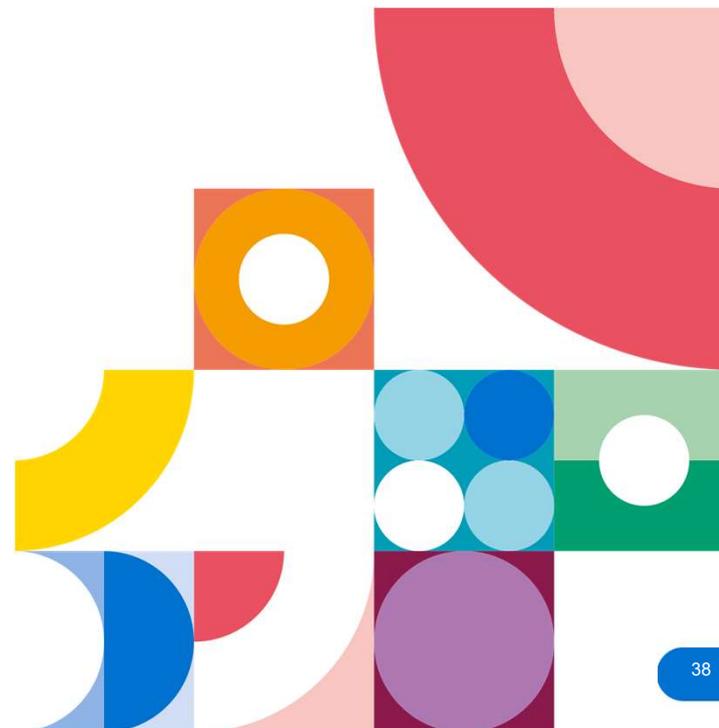
**L'Aide aux cotisants en difficulté – Prise en charge des cotisations (ACED) et l'Aide financière exceptionnelle – secours pécunier (AFE) :**

**Critères impératifs** Ne sont pas considérés comme éligibles, les chefs d'entreprise :

- n'ayant effectué aucun versement depuis leur affiliation ;
- affilié depuis moins d'un an en qualité d'indépendant
- contestataire du monopole de la Sécurité sociale.
- présentant une demande dont le solde débiteur est supérieure à un montant de  
50 000 €, à apprécier au cas par cas ;
- l'aide financière ne pourra être accordée que si le travailleur indépendant est à jour de cotisations

Toute demande d'ACED ou d'AFE doit être motivée, accompagnée de l'imprimé de demande d'ACED ou d'AFE ainsi que de tout justificatif (photo) justifiant les désagréments liés aux travaux du tram et de la piétonnisation à Annemasse & à St Julien en Genevois.

25/10/2022



## Employeur

### ➤ Solliciter un délai de paiement :

- Quelles sont les conditions pour bénéficier d'un délai de paiement ?
    - avoir transmis ses DSN
    - être à jour du paiement intégral des parts salariales. La part salariale correspond aux cotisations retenues sur la paie des salariés.
  - Quelles sont les informations à fournir ?
    - le montant faisant l'objet de la demande de délai de paiement ;
    - le nombre d'échéances sur lesquelles vous souhaitez étaler votre paiement ;
    - la date de la première échéance souhaitée ainsi que les motifs qui vous conduisent à faire cette demande.
- En effet, il est important de préciser la nature de vos difficultés et notamment, si elles sont liées par les travaux du tram et de la piétonnisation à Annemasse & à St Julien en Genevois.

➤ **Solliciter une remise des majorations de retard :**

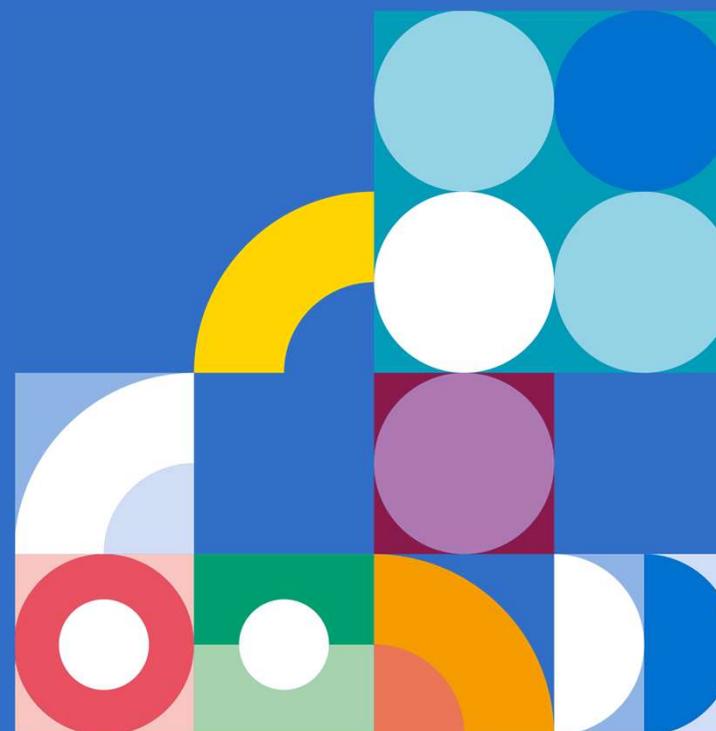
En parallèle de la demande de délais, vous pouvez solliciter la remise des majorations de retard. Pour que la remise soit acquise, les cotisations dues doivent être payées intégralement.

- Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une remise des majorations de retard ?
- Vous devez motiver votre demande de remise en précisant notamment les causes ayant entraîné le retard pris dans le règlement de vos cotisations à l'échéance et notamment, si elles sont liées par les travaux du tram et de la piétonnisation à Annemasse & à St Julien en Genevois ;
- Enfin, il est utile de vérifier qu'il ne subsiste pas de frais de justice à régler sur votre compte ou auprès d'un huissier et, le cas échéant, de procéder à leur règlement. Aucune remise de majorations ne vous sera accordée suite à un constat de travail dissimulé.

➤ **CCSF :**

En cas de dette fiscale et sociale, il convient de se rapprocher de la Commission des Chefs de Services Financiers.

Merci pour votre attention





## **Carlos SANCHEZ**

Directeur des agences Pôle Emploi  
Annemasse et Saint Julien en Genevois



Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités



## **Christine DELBE**

chargée d'appui aux mutation économiques et aux reconversions  
professionnelles

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
de l'emploi, du travail  
et des solidarités



Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

# Dispositifs d'accompagnement des entreprises et des salariés pilotés et/ou financés par la DDETS 74

## L'activité partielle

Prise en charge de la réduction ou de la suspension d'activité des salariés pendant une durée cumulée de 3 mois renouvelable une fois par période de 12 mois glissants.

En pourcentage du salaire brut :

indemnisation du salarié : 60 %

allocation employeur : 36 %

## Le prêt de main-d'œuvre

Une alternative à la sous-activité et/ou au manque de personnel .

Maintien de la rémunération intégrale du salarié

Sécurisation du retour du salarié : le contrat de travail n'est pas suspendu

Limitation du reste à charge pour l'employeur.

## Appui à la gestion RH

Financement jusqu'à 30 jours d'accompagnement des employeurs sur les sujets RH :  
Entretiens professionnels, techniques de recrutement, Fidélisation du personnel, mise en place de fiche de poste, ingénierie de formation...

## Promotion de la VAE

Dispositif intégralement financé par la DDETS visant à valoriser les compétences les salariés.

### Modalités :

- Informations collectives sur la VAE auprès des salariés au sein de la structure employeur ou en inter-entreprises.
- Pour les salariés intéressés, diagnostic de compétences (1h30).

Orientation vers un parcours VAE ou à défaut, formalisation de besoins de formation ou valorisation de compétences transversales.

### Formations à l'initiative de l'employeur

Financements mobilisables via les OPCO.

### Formations à l'initiative du salarié

Financements mobilisables via les associations de transitions professionnelles (Transitions Pro), notamment dans le cadre du compte personnel de formation.

### TransCo : Reconversions externes à l'entreprise

Une alternative aux licenciements économiques et une solution aux difficultés de recrutement.

Reclassement anticipé des salariés en sureffectif vers un métier porteur par une mise en contact direct avec des employeurs en recherche de main d'œuvre.

Si des formations sont nécessaires : prise en charge par l'État, en tout ou partie et co-financement possible des OPCO et/ou de l'entreprise d'accueil.

## **Accompagnement des entreprises**

Possibilités d'accompagnement par la plateforme d'appui aux mutations économiques (PAME) :

- **Diagnostic global de la situation sur 5 axes**
  - diagnostic, aide à la décision, appui conseil notamment en ressources humaines,
  - appui au recrutement
  - accompagnement des restructurations
  - développement des compétences, sécurisation des parcours des salariés
  - soutien à la compétitivité.
- **Orientation vers la solution ou le dispositif le mieux adapté à la situation**

## **Accompagnement et construction de parcours pour des salariés**

Articulation possible de différents dispositifs mobilisables notamment en alternative à l'activité partielle ou pour en limiter le recours :

- **Diagnostic préalable**
  - À l'initiative de l'employeur, notamment dans le cadre du dispositif de promotion de la VAE financée par la DDETS,
  - A l'initiative du salarié par le conseil en évolution professionnelle :  
[Le CEP Conseil en Evolution Professionnelle des salariés et indépendants \(mon-service-cep.fr\)](http://mon-service-cep.fr)
- **Possibilité de construire un parcours mixte alternant des périodes de mise à disposition, de formation, de validation...**



## **Ghislaine GACHET-PONNAZ**

Chargée de développement économique  
Communauté de communes du Genevois  
Commune de Saint-Julien en Genevois

**Vous informer /participer**



## Le groupe de travail Tram :

### Objectifs :

- Information descendante sur l'actualité Tram et
- écoute co-construction avec les socioprofessionnels.

### En 2021 :

- création d'une **signalétique complémentaire** dans le cadre des travaux SPMR

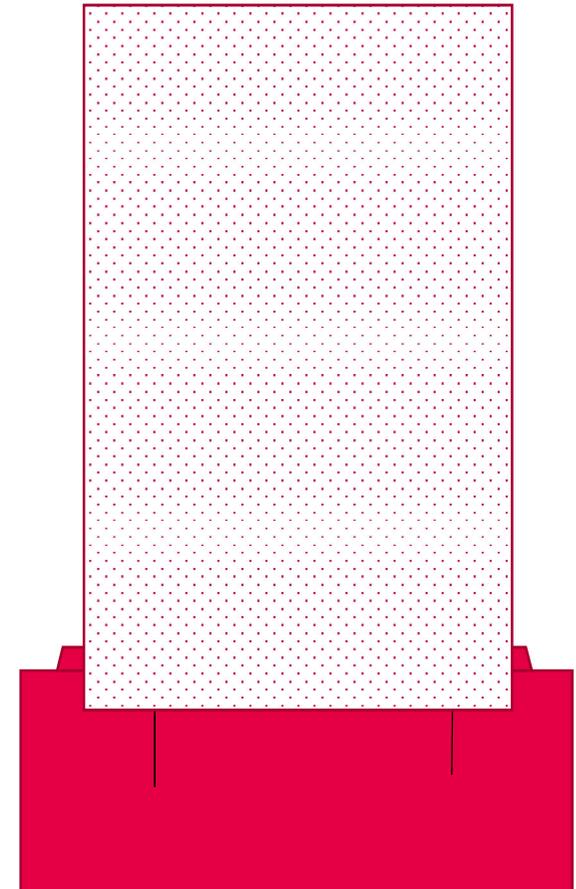
### 2022 :

- Identification **d'un commerce représentant par quartier**
- Besoins en **signalétiques commerces complémentaires** pendant les travaux
- => validation maquettes et emplacements



Panneau avec logos et direction av de Genève sur rond point route du Jura/av Genève

- 1 ou 2 plots type « lego »
- Fixation d'un panneau avec logos sur les socles plus tiges métalliques (1,8 à 2 m sur 1,5) penser à prévoir sur la base un espace vide pour fixer sur le socle béton



3



Saint-Julien - Genève tramway du genevois

Pendant les travaux  
**VOS COMMERCES RESTENT OUVERTS !**

ECHOSTACE  
coiffure et onglerie

À PROPOS D'OPTIQUE

M M A  
CABINET vinciguerra immobilier

espace automobile  
saint julien / haute Savoie

Darwill

ESTHETIC CENTER  
INSTITUT DE BEAUTÉ

Parfaite Silhouette  
Centre de remise en forme  
Coaching individuel

L'IMMOBILIÈRE EDENPARK

CHIROPRACTEUR

CABINET PARAMÉDICAL

PODOLOGUE

Maîtrise d'ouvrage  
PROJET DE TRAMWAY ESPACES PUBLICS LIÉS AU PROJET

Partenaires du projet

Disposition des logos différente à définir et plus gros

2 m

Surface de fixation sur socle béton légo et tiges métalliques

1.5 m

## Le groupe de travail Tram en 2022/23

### Thèmes à venir

- Echanges sur le **futur commercial de la ville** avec l'arrivée du Tram et la réflexion centre -ville  
=> novembre 22 les ateliers participatifs (30 inscrits dont commerces)
- Information sur **l'organisation des chantiers**  
=> **réunion 22 novembre 2022 à 19h00**
- **Vos souhaits ?** : questionnaire





Comment vous informer ? : <https://tramway-du-genevois.fr>

Comment prendre rendez vous, poser une question, s'inscrire au groupe de travail Tram, s'inscrire à un atelier, signaler un problème ..... ? : <https://tramway-du-genevois.fr/contact>



- ✕
- **Demain, votre nouvelle ligne de vie**  
Un tramway au service du Genevois  
Construire un tramway : mode d'emploi  
Un chantier bien organisé
- **Le projet**
- **Info-travaux**
- **Actualités**
- **Téléchargements**
- **Contact**

NEWSLETTER TELECHARGEMENTS

### Contactez-nous !

NOM\* PRÉNOM\*

ADRESSE CODE POSTAL

ADRESSE MAIL\*

MESSAGE\*

Comment suivre au jour le jour les travaux ? : la Newsletter

### Newsletter

Restez informés de notre actualité

Adresse email\* \* champs obligatoires

En indiquant votre adresse, vous consentez à recevoir les actualités du projet par voie électronique. Vous pouvez vous désinscrire à tout moment en cliquant sur le lien de désinscription figurant sur chaque message reçu.

Cochez cette case pour donner votre consentement

S'inscrire



OCTOBRE 2022

## Retour sur la réunion d'information

Vous étiez près de quarante à vous rendre à la réunion d'information axée sur les travaux du Tramway du Genevois, démarrés depuis septembre.

Les élus et l'équipe technique ont présenté les contours du projet, le phasage des travaux et répondu aux questions des habitants et commerçants dans une ambiance à la fois conviviale et sérieuse. Les questions ont notamment porté la signalétique de chantier, l'impact des travaux sur la circulation (changement de voies de circulation, circulation des voitures et vélos) mais également sur le stationnement.

Retrouvez [la présentation de la réunion publique](#) ainsi que [l'exposition dévoilée à cette occasion](#).



## Se garer à Saint-Julien-en-Genevois

La carte de stationnement de St-Julien vous permettra de vous aider à vous garer pendant toute la durée des travaux du Tramway du Genevois.

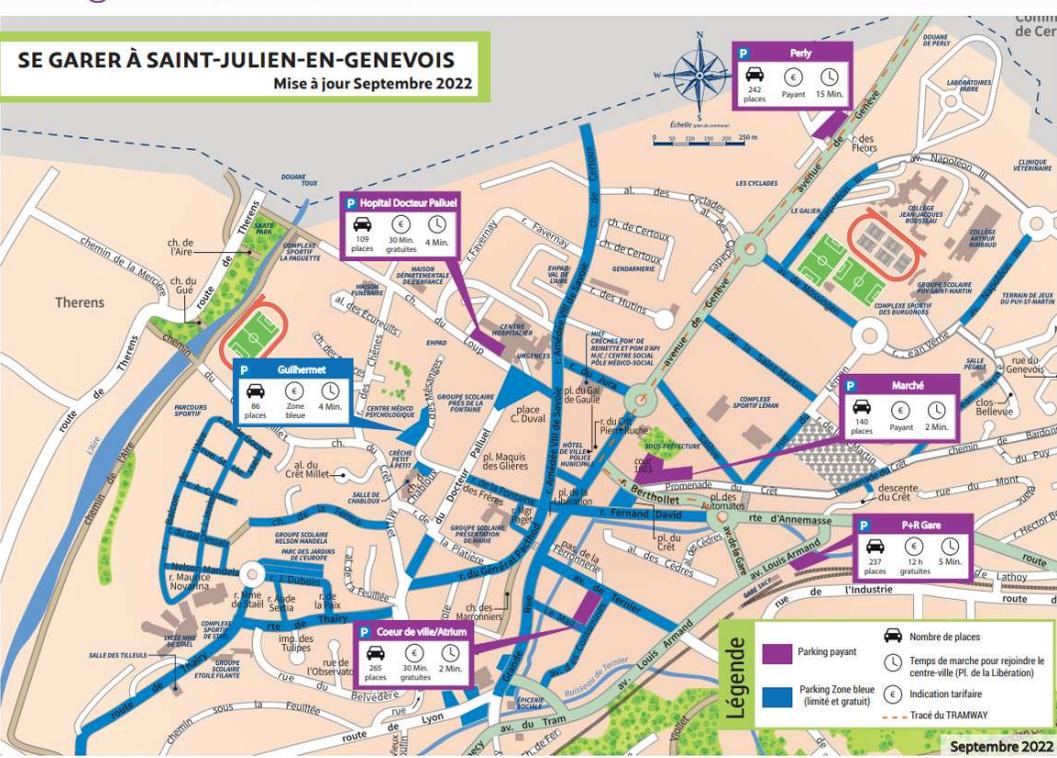
[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT](#)



## Projet tramway : plaquette d'information

Retrouvez l'essentiel du projet (contexte, opérations, financement, planning des travaux).

[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT](#)





**Marion FONFREDE**

Responsable des relations institutionnelles  
CCI Haute-Savoie

# CONJONCTURE TRAM



Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

Dispositif d'accompagnement des entreprises pendant  
les travaux du TRAM :  
**la Commission d'indemnisation à l'amiable (CIAT)**

Date : 25 octobre 2022

**MAÎTRISE D'OUVRAGE**

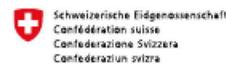
**PROJET DE TRAMWAY**



**ESPACES PUBLICS LIÉS AU PROJET**



**PARTENAIRES DU PROJET**



## Communauté de Communes du Genevois



- **Florent Benoit** : Vice-président en charge du commerce

## Saint Julien en Genevois

- **Michel De Smedt** : Adjoint en charge des commerces
- **Julien Bouchet** : Adjoint en charge des transports et de la mobilité



## Commission d'indemnisation amiable (CIAT)

### Objectifs :

- Il s'agit d'une démarche **volontariste de la collectivité**, qui a la particularité d'être relativement souple et rapide comparée à des actions contentieuses devant la Tribunal Administratif.
- Elle vient **compléter les actions d'accompagnement** collectives et individuelles mis en en œuvre pour limiter au maximum les nuisances dues aux travaux du tram: c'est **une solution de dernier recours**
- **Eviter une perte de rentabilité** directement liée aux travaux du tram, qui pourraient engendrer des licenciements ou des cessation d'activités

### Missions de la Commission :

- Instruire les demandes d'indemnisation présentées par les riverains professionnels des chantiers
- Formuler des **propositions** à la Communauté de Communes du Genevois sur le **caractère indemnisable ou non** du préjudice et sur le **montant** de l'indemnisation



## Commission d'indemnisation à l'amiable :

### Les membres de la Commission :

**La CIAT est placée sous la Présidence d'un représentant du Tribunal Administratif** et est composée de **membres** ayant voix délibérative :

Un représentant de l'Ordre des Experts Comptables,  
Des représentants du **monde économique (CCI, CMA)**  
Des représentants **élus de la CCG** et de Saint Julien en Genevois  
Un représentant **du trésor public**  
Un représentant **des commerces**

### Tenue et police des séances :

**Un quorum à voix délibérative**, dont le Président ou son suppléant, est nécessaire à la validité des avis rendus par la commission.

Les avis motivés sont pris à la **majorité absolue** des voix exprimées des membres présents.

En cas de partage des voix, le Président ou son suppléant à voix prépondérante



## Commission d'indemnisation à l'amiable :

<b>Représentants titulaires</b>	<b>Représentants suppléants</b>
Pierre-Jean CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois	Michel MERMIN
Florent BENOIT	Joëlle LAVOREL
Michel DE SMEDT, issu de la commune de Saint-Julien-en-Genevois	Véronique LECAUCHOIS, issu de la commune de Saint-Julien-en-Genevois
Julien BOUCHET, issu de la commune de Saint-Julien-en-Genevois	Julien CHEVALIER issu de la commune de Saint-Julien-en-Genevois



## Périmètre et périodes éligibles :

Pour chaque zone de travaux, **la période d'éligibilité** correspond au délai d'exécution des travaux défini **par secteur**

Une **entreprise éligible** à une indemnisation doit être :

○ **Implantée sur le tracé du Tram :**

- Avenue de Genève,
- rue Berthollet,
- place du Crêt,
- rue de la Gare

○ **En activité** au moment des travaux

La Commission pourra arbitrer au **cas par cas** pour les demandes en **limite de zone**



## Travaux éligibles

Les travaux **propres à l'installation et la mise en œuvre du Tramway** sous maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Genevois,

Les travaux de **dévoisement des réseaux d'eau potable et d'assainissement** sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Genevois



## Caractéristiques générales des préjudices éligibles

- le dommage doit être **actuel et certain**, c'est à dire avéré et non potentiel ;
- le dommage doit être **direct** ;
- le dommage doit être **spécial** c'est-à-dire porter sur un dommage particulier (situation particulière de quelques personnes, indemnisation individuelle au titre d'un établissement donné, ... ) ;
- le dommage doit être **anormal** c'est-à-dire entraîner une diminution notable des activités commerciales excédant la part de gêne que les riverains de la voie publique sont tenus de supporter en contrepartie des aisances de voirie dont ils bénéficient en temps ordinaire ;
- Le dommage doit porter atteinte à une situation juridiquement protégée ;

Exemple de préjudices pris en compte : (suppression parking privé ou accès piétons, livraisons entravées etc) . Les préjudices perte de la valeur du fonds ne seront pas indemnisés

Le demandeur doit **apporter la preuve du lien de causalité** entre les travaux et le préjudice invoqué.



## Entreprises non éligibles :

Les professions **médicales, paramédicales** ;

Les **associations ou établissements publics, banques, assurances, comptables, notaires, agences immobilières** ;

Les activités qui ne font **pas partie du périmètre** défini ci-dessus observant une baisse de l'activité due à des changements de flux de circulation ;

Les activités qui s'exercent par **occupation temporaire** du domaine public ou pour lesquelles une autorisation préalable d'installation est nécessaire. Un refus ou une impossibilité de relocalisation n'ouvre pas davantage droit à une indemnisation.

Les professionnels qui ont créé leur activité à partir **du 1<sup>er</sup> août 2019**, date à laquelle la délibération portant sur le lancement de la procédure d'enquête parcellaire était connue du fait de son affichage.

Par ailleurs, pour que la demande soit recevable, la durée de la gêne subie par le professionnel **devra être supérieure à 1 mois**.

.



## Analyses comparées préalables à la proposition d'indemnisation

- Les périodes de fermetures pour **congés** et autres éléments significatifs pourront venir en déduction du montant de l'indemnité proposée.
- La variation à la baisse de l'activité liée aux travaux est appréciée en fonction des variations du chiffre d'affaires mensuel de **la période de référence** et de la variation de la marge brute.
- Il peut être fait **référence aux données historiques**
- **L'impact d'éléments extérieurs** aux travaux doit être apprécié par l'expert-comptable

### Estimation comptable des préjudices

- La perte de marge brute
- Les surcoûts exceptionnels

Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

Merci de votre attention



**MAÎTRISE D'OUVRAGE**

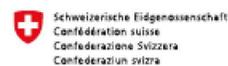
**PROJET DE TRAMWAY**



**ESPACES PUBLICS LIÉS AU PROJET**



**PARTENAIRES DU PROJET**



# QUESTIONS REPOSES



# Complétez le questionnaire



## QUESTIONNAIRE REUNION D'INFORMATION DU 25/10/2022

### Mes coordonnées

Nom : .....	Prénom : .....
Enseigne : .....	Mail : .....
Adresse : .....	
.....	

### Mes inscriptions

Je serai présent.e à la réunion du 22 novembre à 19h30 pour la présentation  
- du tracé du TRAM  
- de l'évolution des travaux

Je souhaite m'inscrire à la Newsletter INFO TRAM

### Mes besoins

<input type="checkbox"/> Gagner en visibilité pendant les travaux	<input type="checkbox"/> Garder le contact avec mes clients
<input type="checkbox"/> Trouver de nouveaux clients	<input type="checkbox"/> Améliorer ma communication
<input type="checkbox"/> Diversifier mon offre	<input type="checkbox"/> Mieux suivre ma trésorerie
<input type="checkbox"/> Recruter	<input type="checkbox"/> Autres (à préciser ci-dessous)
.....	
.....	
.....	
<input type="checkbox"/> je souhaite être recontacté.e par : .....	

Saint-Julien – Genève  
**tramway**  
du Genevois

Continuons les échanges autour d'un cocktail



#### MAÎTRISE D'OUVRAGE

##### PROJET DE TRAMWAY



##### ESPACES PUBLICS LIÉS AU PROJET



#### PARTENAIRES DU PROJET

